Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_46-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 12/06/2026
Et
Publication ou notification du : 12/06/2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/06/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents :

Absents ayant donné procuration : Mme DELGADO Céline à Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier à M. MOULARD Hugues, M. COUGOULAT Erwann à Mme SAPIN Alexandra, Mme PINGIER Emmanuelle à Mme LEDUC Véronique.

A été nommé secrétaire : M. MOULARD Hugues

26-46 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE LOGEMENT DE SECOURS CONFIE AU CCAS

Madame LEDUC, 1ère adjointe, présente au conseil municipal la proposition de mise en place d'un dispositif de logement de secours sur la commune, confié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre de ses missions sociales.

Ce dispositif a pour objectif de répondre aux situations d'urgence « soudaine » et « imprévisible » pour les personnes de la commune. Il permettra dans cette situation de garantir un accueil immédiat et inconditionnel de toute personne vulnérable en difficulté d'accès à un logement.

Le CCAS assurera la gestion opérationnelle du dispositif, il travaillera à l'élaboration des procédures d'accueil des personnes

Une convention sera établie entre la commune et le CCAS afin de préciser les modalités de fonctionnement, les moyens mis à disposition et les conditions de financement du dispositif.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260605-2026_46-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un dispositif de logement de secours sur la commune ;
- De CONFIER la gestion de ce dispositif au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le CCAS ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

